ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeudi 21 décembre 1899 (1er Nivôse. An 108 de la République). 355e jour de l'année, 1er jour du Philon. Lever du soleil: 7 h.51; coucher, 4 h. 03

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 6 h.

CONSULTATIONS JUDICIAIRES GRATUITES. — A l'Hôtel-de-Ville, de 5 à 6 h.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 20. Fermés à 8 h.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

JUSTICE DE PAIX. — A neuf heures, audience de simple police.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'Ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

GRAND-THÉATRE-HIPPODROME. — Relâche.

THÉATRE COUVERT, rue Archimède. — 4 à 6 h., COURS PUBLICS. — A huit heures « La Fille du Régiment » et « Le Supplice d'une Femme. »

COURS PUBLICS. — De 8 h. à 9 h. 1/2, dans l'Immeuble Pierre Catteau.

Langue anglaise : 2e année; 3e année pour les hommes. De 6 à 7 h. 1/2, 1re, 2e et 3e année, pour les demoiselles.

Langue allemande : 1er Cours de 8 à 9 h. 1/2.

Comptabilité et arithmétique commerciale. — 4e année préparatoire et 1re année, de 8 à 9 h. 1/2.

La Coopérative « Le Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

A PROPOS
de la Ligue des Droits de l'Homme

M. le docteur Debuchy ayant cru devoir faire insérer dans les journaux réactionnaires qu'il n'avait rien de commun avec son homonyme qui fait partie du comité provisoire de la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme, s'attire, de la part du citoyen Debuchy, ancien conseiller municipal, la verte réplique suivante :

Rétablissons

Plusieurs amis que j'ai vu hier, m'ont mis au courant d'une polémique qui se faisait à mon insu, sur une question d'homonyme qui existe entre M. Emile Debuchy, docteur et moi.

Je tiens à mettre mon **honorable parent**, M. Debuchy, docteur, à l'abri des graves conséquences d'être accusé de faire partie de la Ligue des Droits de l'Homme : ce n'est pas lui : c'est moi qui ai cette audacieuse infamie d'être de la Ligue des Droits de l'Homme et soyez persuadé, **mon honorable parent**, que je m'en honore, dont acte.

M. Debuchy, docteur, a cru bon de faire une déclaration par la voie de la presse « qu'il n'avait rien de commun avec moi » : cela est son affaire, et je ne le suivrai pas sur ce terrain, en lui déclarant par la même voie que je n'ai rien de commun avec lui, docteur Debuchy, non ! car j'ai pour principe de respecter **mes parents** et al lés à n'importe quelle opinion qu'ils appartiennent ; et si quelqu'un de ma famil e commet un méfait quelconque, je le déplore, j'en suis affecté, mais jamais je ne le renie, en déclarant que je n'ai rien de commun avec lui.

Je suppose, que faire partie de la Ligue des Droits de l'Homme, n'est pas un cas pendable ayant pu **déterminer mon honorable cousin**, le docteur Debuchy, à me renier comme il le fait si ridiculement.

Je suis persuadé que tous les honnêtes gens qui ont lu sa prose dans le *Journal de Roubaix*, n'ont pu faire autrement que de le blâmer.

M. Debuchy docteur, n'a pas toujours dit qu'il n'avait rien de commun avec moi. Il y a un an, au mois d'octobre 1898, il est venu me prier de faire des démarches auprès de la municipalité, afin de le recommander pour l'emploi de médecin du bureau de Bienfaisance.

A cet effet, j'ai, — **accompagné du docteur Debuchy**, — rendu visite à presque tous les membres de l'Administration municipale ; ces démarches n'ont pas abouti on le sait.

Quelque temps après, le docteur Debuchy était nommé médecin inspecteur des enfants du premier âge. Croyant que c'était par le peu d'influence que je possédais auprès de l'Administration municipale, qu'il avait obtenu cet emploi, il est venu chez moi **me remercier**. Alors, oh ! alors, il **avait quelque chose de commun avec moi.**

Mais cependant, je lui pardonne cette renonciation de parenté à mon égard, car je le considère comme irresponsable de cet acte irrespectueux, étant encore probablement sous la funeste influence de la perte de l'héritage de son oncle Emile Debuchy, curé à Dechy, décédé dernièrement, lequel a disposé, par acte testamentaire, de toute sa fortune, ainsi que de celle de sa sœur Sophie, également en religion, dont il était le détenteur, par acte de renonciation signé par elle; il a disposé, dis-je de cette fortune, en faveur de sa cousine qui le servait depuis nombre d'années, aux lieu et place de son héritier direct, le docteur Debuchy, et je ne dirai pas les termes malveillants employés par le docteur mon cousin, lorsqu'il me conta cette histoire.

Voilà pourquoi je lui **pardonne** la petite infamie qu'il essaie de me jouer, car il est toujours **sous l'influence de la perte de ces** deux fortunes.

Edouard DEBUCHY,
Rue Saint-Maurice, 76.

Par ce que nous lisons ci-dessus, nous concluons que la reconnaissance ne paraît pas étouffer le docteur Debuchy, et nous pensons qu'il regrettera, plus d'une fois d'avoir renié son cousin et protecteur, d'une façon indigne d'un galant homme.

M. le docteur Debuchy a eu le tort d'écouter de mauvais conseils, en publiant qu'il n'avait rien de commun avec son cousin, et il a oublié que toujours « les conseilleurs ne sont pas les payeurs ! »

Dans les écoles. — Le congé de la nouvelle année dans les écoles primaires, en raison des deux jours supplémentaires de congé, accordés l'un par le nouveau Préfet, l'autre par M. Pierro, à l'occasion de son départ, s'étendra du 1er janvier au lundi 8 janvier, à l'heure ordinaire.

— Ont obtenu des bourses d'enseignement primaire supérieur : à l'école Turgot, Omer Hénaut, de Lannoy; H. Lambaire, de Ligny; E. Dorchies, de Quarouble; à l'école Sévigné : Mlles M. Vandenschooten, de Wimezeele; Marie Bève, de Rumilly; Yvonne Weerts, de Roubaix; Marie Prum, de Wimezeele.

— L'institut Turgot a eu 5 élèves admis, en 1899, à l'école normale de garçons de Douai : A. Leroy, G. François, R. Waxin, Charles Baudhuin, G. Fried.

L'institut Sévigné a fait entrer 3 de ses élèves à l'école normale de filles : Mlles G. Leroy, E. Druesne, P. Vandeville.

L'école Maternelle de la rue de Flandre, fermée depuis le 16 novembre, par suite d'une épidémie de rougeole, sera rouverte à partir de vendredi 22 courant.

Les enfants qui ont souffert de la maladie ne seront réadmis en classe que s'ils sont complètement guéris.

Animaux de basse-cour. — Le maire de Roubaix, vu les articles 91, 92, 94 et 97 de la loi du 5 avril 1884.

Arrête :

Article 1er. — Il est défendu de conserver vivants dans la ville, à moins d'autorisations spéciales, qui ne seront accordées que pour des locaux d'une étendue suffisante, les animaux de basse-cour, tels que : porcs, boucs, chèvres, lapins, canards, poules, etc.

Art. 2. — Les animaux malades qui viendront à mourir ou à être tués, seront transportés sans retard hors de la ville, par les soins des propriétaires et ensuite enfouis à la profondeur déterminée par la loi.

Article 3. — Les pigeons seront enfermés chaque année depuis le 1er Mars jusqu'au 20 avril, depuis le 20 juillet jusqu'au 30 août, et depuis le 1er octobre jusqu'au 15 novembre.

Article 4. — Il est défendu de laisser vaguer dans les rues et places publiques des oies, canards, poules ou autres animaux de basse-cour.

Article 5. — Les écuries et étables devront être tenues dans un état de propreté continuel.

Défense est faite de conserver dans l'intérieur de la ville, des amas de fumier et de substances putrescibles.

Article 6. — Sont abrogés les articles 586, 587, 588, 589 et 590 du Règlement municipal du 30 novembre 1875, et les arrêtés municipaux des 13 juillet 1883 et 6 juin 1884.

Les répartiteurs de 1900. — Un arrêté préfectoral en date du 13 décembre, nomme ainsi qu'il suit, les commissaires répartiteurs, pour l'année 1900 ; commissaires résidents : MM. Wichort Désiré, Delesalle Pierre, Tiers Auguste ; — non résidents : MM. Loridant-Deldeste à Croix, Ferret-Duthoit à Hem.

Commissaires-suppléants : MM. Dhalluin-Govart ; Dupont-Despature, Jeu Henri ; non résidents : MM. Delesalle Désiré à Wasquehal, Duthoit Pierre à Wattrelos.

Le drame de la rue de Dampierre. — Hier après-midi, les gendarmes de Mouscron ont pris possession, à 2 heures, à l'arrivée du train de Courtrai, de deux extradés de Belgique, Prosper-Martin Depieux et Florentine Deus.

A la frontière du Mont-à-Leux, ils ont été remis à la gendarmerie de Tourcoing qui a dirigé le couple sur Lille.

Il rappelle des deux individus qui, dans la nuit du 12 au 13 novembre dernier, ont été les acteurs criminels du drame au couteau dont fut victime un habitant de la rue Dampierre.

Son exploit accompli, le couple avait gagné le territoire belge où, pour se dérober aux recherches de la justice, il vivait sous de faux noms. Cependant leurs signalements avaient été envoyés dans toutes les directions et le 17 novembre, après-midi, la police de Mouscron les arrêtait au hameau du Haut-Jubin.

Condamnés à un mois de prison par le tribunal correctionnel de Courtrai, pour port de faux noms, les deux coupables viennent de purger leur peine et sont livrés à la justice française qui avait demandé leur extradition.

Vol d'une glace. — Dimanche dernier, vers 9 h. 1/2 du matin, une glace d'une valeur de 10 fr., a été enlevée du domicile de Mme Cafens Eugénie, femme Dedecker, rue Blanchemaille, 50.

Deux personnes ont aperçu Marie Veys, femme Charles Niedergang, cabaretière, rue Vaucanson, 18, qui quittait le n° 50 de la rue Blanchemaille, avec la glace en main.

Plainte a été portée au commissariat du 1er arrondissement et procès-verbal a été dressé à la charge de l'inculpée qui sera poursuivie devant le tribunal correctionnel de Lille.

La guerre aux toutous. — La fourrière a ramassé hier quatre chiens : dix contraventions ont été dressées à des propriétaires de chiens errants.

Fermeture tardive d'estaminets. — Le nommé Emile D..., débitant de boissons, rue Pellart, et B... Marie, cabaretière, rue Pauvrée, ont été l'objet de contraventions pour fermeture tardive d'estaminet.

Prime-Etrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 francs

TYPE N° 1 — **Bon-Prime** — N° 17 — TYPE N° 2

TYPE N° 2
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 fr. 50

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

Ivresse manifeste. — Une contravention pour ivresse manifeste a été dressée mardi soir, à six heures, à la nommée Marie S..., âgée de 48 ans, demeurant à Roubaix.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX
AVIS

Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que malgré notre meilleure volonté par suite de demandes considérables et des difficultés de voiturage, il nous est impossible de donner satisfaction immédiate quant au transport du coke à domicile.

Par ces temps de fortes gelées nous conseillons à nos abonnés de garantir leur compteur au moyen de calorifuges quelconques.

Les accidents des travailleurs. — Le 16 décembre un accident est survenu chez S. Beaumont et fils, Grande-Rue, 48.

Le nommé Bogaert Anna, âgée de 17 ans, demeurant rue du Fort, cour Parent, 7, s'est piqué le pouce de la main gauche avec une épingle.

Le docteur Lepoutre a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 18 décembre un accident de travail s'est produit dans le peignage de l'Epeule, rue du Marquisat.

Le nommé Delaire Victor, débourreur, âgé de 37 ans, demeurant rue Cugnot, en démontant une poulie, a eu le doigt serré entre une poutrelle et un écrou.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu le 18 décembre, chez Lefebvre frères, place du Trichon, 7.

Le nommé Wuillems Alfred, menuisier, âgé de 48 ans, demeurant rue de Toulouse, 19, en soulevant une pièce de bois, s'est fait un effort dans le côté gauche.

Le docteur Picquet a déclaré 8 à 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 19 décembre, un accident est survenu chez Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Le nommé Damortier Alphonse, bâcleur, âgé de 16 ans, demeurant à Mouscron, a reçu un bobinot sur la main, lui contusionnant le dos de cette main.

Le docteur Diepa a déclaré 8 à 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Carlos Masurel, boulevard de Fourmies, le 16 décembre.

Le nommé Denis Alphonse, contre-maître, âgé de 40 ans, demeurant rue de Tunis, 22, s'est fait un effort aux reins en soulevant un rouleau de coton.

Le Dr Bomard a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu chez Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, 28.

Le nommé Berthe Pierre, bâcleur, âgé de 15 ans, demeurant boulevard Beaurepaire, cour Joinville, a reçu un morceau de bois dans le pouce de la main gauche.

Le docteur Godefroy a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Chez Emile Degrave, rue du Tilleul, le 10 décembre, le nommé Owef Marcus, chauffeur, âgé de 33 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Bucton, en tombant dans un escalier, a été atteint de fracture du tiers inférieur de la jambe droite.

Le docteur Mérier a déclaré six semaines d'incapacité de travail.

LE ROI DES CAFÉS
ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix**

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

De nouveau nous prions nos clients, de toujours indiquer sur leurs commandes de coke, le numéro ou le grosseur qui leur convient.

N° 0, grosseur de la noix.
N° 1, grosseur de l'œuf, 1 fr. 40
N° 2, grosseur de 3 à 7 cm.
Coke gros ou tout venant, 1 fr. 20.
Gréstillon-noisettes, 0 fr. 80.
Coke fin ou grenu, 0 fr. 60.

L'hectolitre comble sur la cour.

TRIBUNE PUBLIQUE

Tramways chauffés. — Nous recevons la lettre suivante :

Roubaix, le 13 décembre 1899.

A Monsieur le directeur de la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing.

Monsieur le directeur,

Au nom d'un grand nombre de voyageurs et au mien, et en raison de la température rigoureuse de la saison, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'installation dans les voitures des tramways, d'un système de chauffage ou de paillassons que vous reconnaîtrez, comme nous, absolument nécessaire.

Ce serait une petite dépense pour votre compagnie et un grand confortable pour les voyageurs.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre notre demande en sérieuse considération je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités distinguées.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX
du 20 décembre 1899

NAISSANCES. — Mélanie Bouckenooghe, rue Descrème, cour Bulteau, 12. — Maria Derrevaux, rue du Fresnoy, cour Hospied, 13. — Raymonde Prouvost, rue Watt, cour Dasobry, 6. — Suzanne Stien, rue de Lille, 194. — Pierre Nollet, rue Hallemansn, 23. — Fernand Sloane, rue Pierre de Roubaix, 95.

DÉCÈS. — Yvonne Lenfant, 2 ans, boulevard de Strasbourg, 82. — Cornélie Florin, 60 ans, rue du Pile, 4. — Pierre Thieffry, 74 ans, rue St-Jean. — Berthe Devogelaere, 8 mois, rue Monge, cour Delplanque, 2. — Rosalie Dhooge, 65 ans, rue de Naples, cour Vve Debaillie, 3. — Victor Fougnies, 1 mois, rue Archimède, cour Cliquet, 3. — Jules Lommaert, 14 mois, rue Christophe Colomb, 2. — Clémence Leignel, 2 mois, rue Beli 10. — Philomène Ebo, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 5. — Françoise De Muynck, 48 ans, rue Blanchemaille. — Frédéric Verdonck, 2 ans, rue Fabert, 1.

TOURCOING

Les grèves. — Cinq ouvriers de chez Herbaux Tibaut et fils se sont mis en grève, hier demandant le remplacement d'un demi-rattacheur, par un grand, et un bacleur en plus.

Cinq ouvriers travaillent tous sur le même métier ; il y a 1 tileur, 2 rattacheurs, un demi-rattacheur, et un bacleur.

Le patron consent à accorder un bacleur en plus, mais il ne veut pas faire l'échange de rattacheur.

Les grévistes de chez Bayart-Parent, se sont promenés en groupe hier à travers la ville.

Nous faisons un nouvel appel à la générosité des Tourquennois en faveur de ces ouvriers.

Les patrons se seraient peut-être décidés à une entrevue, s'ils n'avaient l'espoir que la manœuvre jésuitique tentée par quelques dizainiers réussisse à leur ramener un certain nombre d'ouvriers, aux anciennes conditions.

Ce matin, les délégués tenteront une nouvelle démarche pour arriver à une entrevue.

Chez Edmond Masurel rue Devailly, 15 doubleuses ont reçu leurs livrets. Aucune ne connaît le motif de ce renvoi spontané.

Parmi ces femmes il y en a qui travaillent depuis 20 à 22 ans dans la maison.

Le patron leur a payé une semaine de revenance.

Les victimes du travail. — Voici un fait, qui nous prouve une fois de plus combien le mot humanité a peu d'importance aux yeux de certains industriels.

Le 7 février, un accident survenait chez MM. Motte, rue des Piats. La victime, le nommé Camille Evrard, âgé de 37 ans, avait eu la jambe droite broyée, en tombant dans le monte-charge ; il dut subir l'amputation du membre.

Pendant sept mois, c'est-à-dire jusqu'au 2 septembre dernier, l'homme toucha ses demi-semaines, mais, depuis cette date, il est absolument sans ressources.

Evrard, qui habite la commune de Neuville en-Ferrain, à côté de la douane du Risquons-Tout, est père de quatre enfants, le plus âgé a 12 ans, et le plus jeune 4 mois.

Par suite de la maladie de son dernier enfant, la mère ne peut quitter la maison.

Evrard, qui est de nationalité belge, s'est adressé au bureau de bienfaisance de Neuville, où il habite depuis 1 an 1/2, mais il lui fut répondu qu'il ne pouvait être secouru, n'ayant pas cinq ans de résidence sur le territoire de la commune.

Le pauvre homme est absolument désespéré ; il appréhende de rentrer chez lui, où il n'entendra que les pleurs des enfants, se plaignant du froid et de la faim. N'est-ce pas terrible.

Ainsi, voilà un ouvrier (qu'il soit de n'importe quelle nationalité, c'est un travailleur) victime, peut-être, de la négligence d'un industriel, en tout cas grièvement blessé à son service, le patron ayant payé pendant la maladie une somme à peine suffisante pour couvrir les frais de médecin et de pharmacien, se considère quitte envers lui et l'abandonne, ainsi que toute sa famille, à la charité publique, puisque la charité administrative, à son tour, le méconnaît.

Il est vrai que Evrard a intenté une demande de dommages-intérêts contre son patron, mais la justice ne donnera son avis que le 18 janvier 1900.

Nous l'avons dit, depuis le 2 septembre, cet homme est sans ressources. Que va-t-il devenir jusqu'à la fin de son procès ?

Distribution de charbon. — L'administration charitable s'inspirant du désir exprimé par le Conseil municipal, a décidé que plusieurs répartitions de charbon seraient faites aux familles nécessiteuses.

Une première distribution a été faite la semaine dernière, la deuxième a lieu en ce moment.

Des distributions supplémentaires continueront à se faire pendant les périodes de froid de l'hiver 1899-1900.

Une chasse à l'homme. — Dans la nuit du 19 au 20 courant, vers 4 heures du matin les agents de police Blondel et Toulemonde en tournée, aperçurent à l'angle des rues Pasteur et du Moulin-Fagot, trois individus, paraissant âgés de 20 à 22 ans, et dont l'un était porteur d'un paquet.

A la vue de la police, nos gaillards prirent la fuite se dirigeant vers la frontière.

Les agents les poursuivirent pendant environ 800 mètres en criant au voleur, et en tirant 3 coups de revolver, mais ils durent bientôt arrêter, les individus ayant totalement disparu.

Malgré d'actives recherches il fut impossible de retrouver leurs traces.

Les rentes des travailleurs. — Le 20 décembre, un accident est survenu chez Jules Rombeaux, fabricant de tapis, rue de Paris.

Le nommé Hector Leman, tisserand, âgé de 43 ans, demeurant rue Défaux, 6, monté sur un lacquart, l'ouvrier a glissé et en tombant s'est contusionné à la région inguinale.

Le docteur Bernard a déclaré 8 à 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 20 décembre, un accident est survenu chez Honoré frères, rue de la Latte.

Le nommé Charles Lecomte, opéleur, âgé de 18 ans, demeurant rue des Oriens, en cassant du fil, s'est fait une forte coupure à l'auriculaire de la main gauche.

Le docteur Bernard a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Les contraventions. — La police a dressé hier trois contraventions, une pour avoir occupé dans un estaminet une femme non munie d'un certificat de bonnes vie et mœurs une à la dite femme pour s'être fait occuper sans avoir de certificat et une pour fermeture tardive d'un estaminet.

Avis aux tireurs. — Dimanche 24 décembre, à 4 heures 1/2, grande réunion trimestrielle et obligatoire. Ordre du jour : Lecture de l'inventaire de la société, vote d'un membre de la commission et de plusieurs contrôleurs et projet de collectage.

ETAT CIVIL DE TOURCOING
du 20 décembre 1899

NAISSANCES. — Georges Collard, rue du Dragon, 109. — Hélène Stein, rue de Madagascar, 15. — Germaine Desplanes, rue du Château. — Alphonse Panait, rue de Lannoy, 19. — Jean Agache, rue de Leas 22.

DÉCÈS. — Sophie Delmeaure 62 ans, rue de Menin, 6. — Henri Devos, 70 ans, rue du Flocon, 15. — Jean-Baptiste Tiercelin, 77 ans, rue du Tilleul. — Louis Hennebert, 74 ans, rue de la Croix-Rouge.

Autour de Roubaix-Tourcoing
CROIX

Pigeons voyageurs. — Par arrêté préfectoral du 19 décembre 1899, M. Etienne Hénard, rue de l'Avenir, 35, est autorisé à détenir des pigeons voyageurs.

Accident. — M. Dumoulin Louis, 51 ans, contre-maître chez Holden, demeurant à Marcq-en-Barœul, a reçu un engrenage sur le pied gauche, ce qui le force à arrêter le travail pour une dizaine de jours.

LA CONGOLINE guérit les rugosités de la peau, du visage et des mains.
LA CONGOLINE guérit instantanément les crevasses, gerçures et les engelures.
LA CONGOLINE conserve à la peau tout son éclat.
Victor Vaissier, créateur des savons du Congo.

LA MÉDECINE NOUVELLE
JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME
ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN
Envoyé FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande sérieuse ;
HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 19, rue de Lisbonne, PARIS

Le Vitalisme guérit toujours les maladies chroniques. — Soulagement immédiat. — Arrêt instantané de toute douleur. — Phtisie. — Goutte. — Rhumatismes. — Ataxie. — Neurasthénie. Paralysie. — Diabète. — Stérilité, etc.

GRANDS MAGASINS DU CHAT-BOSSU
18, Rue des Chats-Bossus, 18, à **LILLE**

TAPIS — CARPETTES — LINOLEUM

Linoleum depuis **1** fr. **75** le mètre carré.
Carpette haute laine, 2 m. sur 3 m., **26** fr. **75**
Maquette Jacquard, tout laine, dep. **2** fr. **60** le m.

IMMENSE ASSORTIMENT. — MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT LILLE
Magasins les plus vastes de Lille
DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

DANS LES FAMILLES

Aujourd'hui, aussi bien chez les parisiens que dans les maisons d'épicerie, le quinquina Dubonnet est couramment demandé par quantité de familles bourgeoises qui le préfèrent comme apéritif au madère ou comme tonique plus agréable à boire que le malaga. Dans toute maison bien montée le « Dubonnet » est offert aux dames et aux enfants avec des gâteaux secs à l'heure du goûter ou pendant les visites.

PETITE CORRESPONDANCE

BÉNÉ, à BRUAY. — S'il n'y a pas de saisie, votre avoué n'est pas dans son droit. Pour rentrer dans vos fonds, il faut l'assigner, mais pour cela, il serait bon de consulter un avocat.

UN LECTEUR, MONTIGNY-EN-GOHELLE. — Oui, il peut hériter de ses 4 ans.

P. N., à CARTIGNIES. — Non, il doit pour cela acquitter les droits.

SUZANNE, LECTRICE à LILLE. — Il faut d'abord assurer votre personnel à une compagnie qui a constitué la réserve ou le cautionnement exigés par la loi.

E. S., LECTEUR à ROUBAIX. — Adressez-vous au secrétaire, M. Delille, rue de Paris, 90, qui vous indiquera les formalités à remplir.

Je suis à la disposition des coopérateurs pour tous renseignements complémentaires, élaboration ou modification de statuts, etc.) qui me seront demandés par eux.

Gaston CLAIRÉ.

N'OUBLIEZ-PAS

la grande économie que vous pouvez faire sur vos jolis cadeaux de Noël, Jour de l'an. Enormes rabais sont faits sur tous les articles fantaisies, tels que : montres, chaînes, pendules, réveils, bijouterie, orfèvrerie, jumelles de théâtre, baromètres, thermomètres, stéréoscopes, albums, pièces à musique, maroquinerie, articles pour fumeurs, cannes, parapluies, etc., etc., pour cause de prochain déménagement.

A L'OPTOMÈTRE
49, Grande-Rue, 49 (*Place de la Liberté*)
ROUBAIX

LA SANTÉ EST ASSURÉE
à tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent
APÉRITIF **BANYULS-TRILLES**
soigneusement préparé avec du Vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et uniquement recommandé par les Célébrités médicales.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets
A cause des nombreuses imitations refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES.

Demandez partout
CHOCOLAT MENIER
Se méfier des imitations

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire sur leurs enveloppes hors aucune adresse particulière, afin d'éviter des retards déplorables dans l'assurti de leurs communications.

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*,
28, Rue de Fives, 23

FEUILLETON DU 22 DÉCEMBRE. — N° 57

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

I

Mais bon tous les deux, autant l'un que l'autre... Il y avait très longtemps qu'ils habitaient le pays... dix ans au moins... peut-être plus... Et tout le monde les aimait... on les avait connus enfants... maintenant, l'un des deux promettait d'être un grand avocat.

Les journaux, à plusieurs reprises, avaient parlé de lui... un avocat célèbre mort en plaidant... dans l'affaire d'un assassin... M. Raymond, M. Pierre ou même Mme de Noirville pourront le raconter... un assassin et un voleur... je ne sais plus son nom...

« Mais tout cela, c'est pour vous dire que M. Raymond, sans vous offenser, ne vient peut-être pas ici pour mes beaux yeux. Ah ! je vois cela, moi... car, à peine est-il installé, crac, le voilà qui me reparle de votre accident, comme si ce n'était pas de l'histoire ancienne, et comme si vous y pensiez encore, de votre côté... C'est Mlle Suzanne Farney par ci Mlle Suzanne Farnez par là... Allez, vous devez avoir des tintements de cloches dans les oreilles.

Suzanne, en l'écoutant, rougissait et pâlissait tour à tour.

Elle voulait l'interrompre, mais le courage lui manquait.

Et Catherine reprenait, racontant ce qu'elle savait.

Lorsque Suzanne s'en alla peindre, près de la voûte, elle marchait légère comme un oiseau, se répétant :

— Il m'aime ! Il m'aime ! Il ne m'a pas oubliée !...

Elle fit le lendemain et les autres jours ce que faisait Raymond autrefois, elle revint. Elle passa rarement une journée sans venir.

Le tableau du parc sans doute, était difficile à peindre, et il fallait de nombreuses séances.

Il est vrai que la moitié des séances se passait en conversation avec Catherine, qui s'y prêtait de bonne grâce.

Suzanne arrivait chez la paysanne avec d'autant plus de confiance qu'elle savait Raymond à Paris et qu'elle ne craignait point de se rencontrer avec lui.

Cependant, le jeune avocat reparaissait de temps à autre à Méridon, d'autant plus souvent qu'il était violemment épris.

Un jour la veille, il avait remarqué de loin Suzanne, qui sortait de chez le garde il alla rôder aux alentours des Vaux-de-Cernay.

N'apercevant ni Catherine ni Petit-Louis, et cependant voyant la porte entr'ouverte il entra. Il n'y avait personne, il s'assit.

Tout à coup, c'est à peine si depuis cinq minutes il était là, ayant levé les yeux, il découvrit Suzanne, sa boîte de peinture et son cheval à la main, qui suivait l'avenue du parc.

Elle se dirigeait vers la maison.

La première pensée de Raymond fut de s'enfuir. Il était pris d'un tremblement nerveux ; il préférait tout braver, même le ridicule, plutôt que d'affronter le regard méprisant de la jeune fille.

Et cependant, malgré cela, il resta.

Et quand Suzanne ne fut plus qu'à quelques pas, effaré soudain, il se glissa derrière les grands rideaux de serge rouge de l'alcôve, et là, il se tint immobile, sans respiration.

Il ne voyait pas la jeune fille, car il n'osait bouger.

Elle alla dans un coin déposer son fardeau, puis elle appela :

— Catherine !... Petit-Louis !...

Presque au même instant, Catherine rentrait ; elle venait du jardin où elle avait ramassé des linges de la lessive, étendus pour sécher au soleil ; elle en avait un ballot énorme qu'elle jeta sur la table.

— Bonjour, mademoiselle, dit-elle essoufflée, puis, regardant de tous les côtés, tiens, je croyais que M. Raymond était là !

La jeune fille fit un brusque mouvement.

La paysanne se mépris :

— Oui, dit-elle, du jardin il m'avait semblé le voir entrer.

» Il sera ressorti, sans doute, pendant que j'avais le dos tourné.

Suzanne se rassura.

Il n'était pas là, elle pouvait rester.

Voyez-vous, mademoiselle, dit la paysanne tout en pliant son linge, je suis certaine que M. de Noirville vous aura découverte, et c'est pour cela qu'il est parti.

— Pourquoi donc ? fit-elle, jouant la surprise. Est-ce que je lui fais peur... et depuis quand ?

— Dame, qui sait ? Il y a peur et peur. Et tenez, autant vous déclarer tout de suite ma façon de penser je me suis bien aperçue que M. Raymond ne vous regarde pas comme tout le monde et vous ne seriez point femme si vous ne vous en étiez aperçue aussi. Il vous... allons, ne vous offensez pas, si je dis le mot, il vous aime... Eh, bien, vous aimant, je comprends qu'il vous fuie.

Suzanne s'était troublée, mais se remettant :

— Ce n'est pas très logique, ce que vous m'expliquez-là, ma bonne Catherine...

— Peut-être bien... Et, pourtant, réfléchissez ! Vous êtes riche, vous, mademoiselle... Croyez-vous que les jeunes hommes qui vous aimeront et qui seront pauvres ne seront pas gênés devant vous ?... Si fait, da !... et, malheureusement, M. Raymond n'a pas la réputation d'être très fortuné... Il le deviendra sûrement... mais en attendant, il n'a que son talent... et sa part de la ferme à Méridon, c'est-à-dire de ce qui est de la ferme, juste de quoi vivre, et même la ferme ne compte pas, car lui et son frère abandonnent les revenus à leur mère, qu'ils idolâtrent... Donc, c'est maigre.... Dans ces conditions, M. Raymond, qui est fier, souffre évidemment beaucoup de ne pas être votre égal...

Suzanne s'était levée et avait fait quelques pas dans la chambre.

Elle était visiblement en proie à une très vive agitation.

— Voilà, disait la paysanne, sans cesser son travail et suivant du coin de l'œil tous les gestes de la jeune fille, voilà ce que j'ai cru deviner... On n'est pas femme pour rien... Ce n'est pas votre avis ?

Suzanne l'arrêta tout à coup, et sèchement :

— Est-ce M. de Noirville qui vous a priée de me parler de la sorte ?

Catherine, consternée, laissa échapper des serviettes qu'elle empilait sur la commode... Elle joignit les mains silencieusement, très triste... puis :

— Oh ! mademoiselle !... Oh ! mademoiselle !... fit-elle avec reproche.

Les grands rideaux de serge rouge venaient de s'agiter comme si un violent courant d'air était passé dans l'alcôve. Les deux femmes ne virent rien.

Elles n'entendirent pas non plus un soupir entrecoupé qui partait de cette même alcôve.

— Croyez-vous, mademoiselle, que si M. Raymond avait à vous dire certaines choses, il se servirait de moi comme intermédiaire. Si je vous dis qu'il vous aime, c'est qu'il m'a semblé le deviner... à sa façon de parler de vous, de prononcer votre nom... à mille choses, enfin, qu'on ne peut détailler... et réelles pourtant.

Mais, après tout, reprit Catherine, je ne réponds pas de son amour et il est bien possible que je me trompe... Si cela vous offense, mademoiselle, n'en parlons plus.

— Ma bonne Catherine, je vous ai fâchée.

Catherine se mit à rire.

— Un peu, mais c'est fini.

Elles gardèrent le silence, toutes deux gênées quand même. Suzanne avait les yeux baissés. La rusée paysanne la considéra un instant, de haut, et hocha doucement la tête, avec un demi-sourire.

Et ce geste semblait dire :

— Oh ! malgré vous, je saurai bien ce qui se passe dans ce petit cœur...

Après un assez long moment, ce fut Suzanne qui reprit, tremblante...

— Alors, vous croyez qu'il... m'aime... et qu'il est malheureux ?

— Oh ! ce que j'en disais... C'était peut-être aventuré. J'avais remarqué que M. Raymond était préoccupé et triste.... De là à bâtir une histoire...

« Tenez, j'aime mieux vous avouer que je me trompais et que je connais le motif de sa préoccupation, laquelle n'est pas tristesse.

— Vous la connaissez ?

— Je m'en doute. M. Raymond est sur le point de se marier...

— Lui ! fit Suzanne en pâlissant.

— Mon Dieu, oui, avec une jeune Parisienne... Il n'y a là rien d'étonnant... Et même un beau mariage, à ce qu'il paraît... On en parle dans le pays... il avait refusé d'abord...

— Ah ! il avait refusé... Et depuis ?...

— Et depuis, il s'est ravisé, il accepte.

— Il accepte... Il accepte ! murmura la jeune fille.

— Qu'avez-vous donc, mademoiselle... vous voilà toute pâle !

— Pâle ? vous êtes folle !...

Elle se leva, voulut marcher, chancela et fut obligée de s'asseoir.

La paysanne la regardait, partagée entre la pitié et la curiosité.

— Il fait très chaud ici, dit Suzanne, vous ne trouvez pas ?

— Mais non, au contraire, le vent est frais... mon Dieu !...

Suzanne faiblissait, les bras amollis, pendant le long de la chaise. Tout à coup de grosses larmes lui vinrent aux yeux.

— Il se marie, murmura la pauvre enfant, il se marie... Tant mieux... tant mieux, cela vaut mieux.

(A suivre).